

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1532/PCG habilitant M. Jacques Herry, conseiller technique du Ministre des Affaires intérieures, pour la signature et la délivrance des récépissés de dépôt ainsi que des lettres portant refus d'enregistrement des listes de candidatures pour l'élection à la Chambre des Députés du Territoire française des Afars et des Issas.

n° 73-1532/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
19 octobre 1973

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1973

Date du numéro
10 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Délégation est donnée à M. Jacques Herry, conseiller tschnique du Ministre des Affaires intérieures, pour la signature et la délivrance des récépissés de dépôt ainsi que des lettres portant refus d'enregistrement de listes de candidatures pour les élections à la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas, scrutin du 18 novembre 1973. Art. 2.— En cas d'empêchement de M. Jacques Herry, la même délégation est donnée à M. Didier Morin, volontaire d'Aide technique affecté au service des Affaires administratives.